



**Rapport d'Orientation
Budgétaire
VILLE
Année 2019**

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en conseil municipal doit s'effectuer dans les deux mois précédant le vote du budget et il s'accompagne de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport, est présenté par le maire au conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire permet de présenter à l'assemblée délibérante le contexte économique national et local, les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport.

Je vous propose d'organiser le Débat d'Orientation Budgétaire comme suit :

- A- L'environnement général
- B- Rétrospective des finances communales
- C- Budget annexe Location Immeuble nu
- D- Les orientations pour l'année 2019

L'action de la Municipalité s'articulera, en 2019, à nouveau, autour des axes prioritaires de notre projet de mandat : l'éducation et la jeunesse, l'environnement et le cadre de vie, la sécurité et la tranquillité publique.

L'équipe municipale s'engage, une nouvelle fois, à ne pas augmenter les taux communaux d'imposition. Après 4 années d'une politique d'investissement très volontariste et afin de stabiliser l'emprunt, le volume des investissements sera modéré en 2019.

A) L'ENVIRONNEMENT GENERAL

1) Le produit intérieur brut.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur important puisqu'il mesure les richesses produites dans le pays. Une croissance atone a un impact sur les rentrées fiscales, mais aussi sur l'emploi et donc, limite les capacités d'interventions de l'Etat en particulier vers les collectivités locales.

Sur l'année 2019, la croissance atteindrait 1,7% au même niveau que 2018.

2) L'inflation.

L'inflation devrait s'établir aux alentours de 1,3 % en 2019 soit sensiblement le même niveau que 2018.

3) Le déficit budgétaire.

Le déficit budgétaire de l'Etat devrait passer de - 2,6% en 2018 à -2,8% en 2019 et restera sous la barre des 3% pour la troisième année consécutive. La dette publique devrait se stabiliser autour de 98,6% du PIB.

4) Les collectivités territoriales.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables en 2019 par rapport à 2018. La DGF des communes est maintenue à hauteur de 26,9 milliards d'euros et sera répartie en fonction de la dynamique de population et de richesse. La péréquation sera renforcée avec l'attribution de 90 millions d'euros supplémentaire pour la dotation de solidarité urbaine dont la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf est bénéficiaire.

Globalement, les dotations de soutien à l'investissement des collectivités sont maintenues à un niveau historiquement élevé de 2,1 milliards d'euros, dont 1,8 milliards pour le bloc communal (Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Le gouvernement poursuivra la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages au niveau national d'ici 2020 et il devrait la supprimer pour l'ensemble des ménages d'ici 2021. La suppression s'étale sur trois ans et a débuté par une première baisse de 30 % en 2018. Elle sera de 65% en 2019 et de 100% en 2020. Pour les collectivités territoriales, cette suppression est intégralement compensée par l'Etat. Pour Caudebec-lès-Elbeuf c'est 4 016 ménages qui seront concernés, soit 89% des foyers assujettis.

5) La Métropole Rouen Normandie.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Une partie de ce fonds est réattribuée aux Communes membres. La partie reversée à la ville s'élevait à 158 000 € en 2017 et 167 000 € en 2018.

L'attribution de compensation sera en augmentation puisque la Métropole compensera au travers de l'attribution de compensation les créneaux piscines ainsi que 100% des taxes d'aménagement transférées. La Dotation de Solidarité Communautaire sera également en augmentation d'environ 46 000 €.

La Ville bénéficiera à nouveau du Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC) mis en place en 2016 pour soutenir les investissements des Communes membres.

B) LA RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES

L'analyse rétrospective constitue un préalable indispensable afin de déterminer la santé financière de la Ville avant de se projeter sur les marges de manœuvre offertes.

Evolution des soldes intermédiaires de gestion de 2010 à 2017.

EVOLUTION SOLDES INTERMEDIAIRES

En Milliers d'euros	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution moyenne 2010/2017
Recettes de gestion	11 104	11 581	11 546	11 583	11 863	11 200	11 036	11 169	0,37%
+ Taux d'évolution	3,10%	4,30%	-0,30%	0,30%	2,42%	-5,59%	-2,45%	1,21%	
Dépenses de gestion	8 603	9 185	9 578	9 537	9 965	9 554	9 311	9 712	1,90%
+ Taux d'évolution	3,80%	6,80%	4,30%	-0,40%	4,49%	-4,12%	-3,97%	4,31%	
Epargne de gestion	2 502	2 396	1 968	2 046	1 898	1 646	1 725	1 457	
Charges financières	409	402	375	415	437	416	393	374	
Produit financier	9	9	9	9	9	41	39	36	
Résultat financier	-400	-393	-366	-405	-428	-375	-354	-338	
Charges exceptionnelles	31	75	16	13	21	151	92	10	
Produits exceptionnels	27	74	18	48	51	76	24	28	
Résultat exceptionnel	-4	-1	1	35	30	-75	-68	18	
Epargne brute (ou CAF brute)	2 098	2 002	1 604	1 675	1 500	1 196	1 303	1 137	
Remboursement du capital de la dette	795	845	898	881	1015	810	857	870	
Epargne nette (ou CAF nette)	1 302	1 157	706	794	485	386	446	267	

Le compte administratif 2017 montre que les recettes de gestion repartent à la hausse ainsi que les dépenses mais celles-ci de manière très modérée, après 2 années de baisse. Sur la période 2014/2017, les dépenses n'ont progressé en moyenne que de 0,18% et les recettes ont diminué en moyenne de 1,10% avec les transferts de compétences à la Métropole.

Evolution des recettes entre 2010 et 2017.

EVOLUTION DES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Atténuation de charges (remboursement contrats aidés principalement)	242 532 €	214 455 €	175 835 €	81 655 €	160 237 €	218 170 €	198 687 €	159 521 €
Produits des services	333 446 €	477 315 €	521 628 €	562 474 €	596 924 €	556 311 €	554 517 €	579 217 €
Impôts	3 673 963 €	3 833 468 €	4 028 614 €	4 115 376 €	4 090 055 €	4 282 167 €	4 266 401 €	4 308 771 €
Taxes	396 012 €	465 508 €	348 231 €	382 951 €	400 907 €	418 040 €	345 116 €	397 224 €
Intercom	2 642 216 €	2 729 905 €	2 794 453 €	2 833 829 €	2 883 884 €	2 332 409 €	2 470 204 €	2 588 557 €
Dotation forfaitaire	2 274 280 €	2 244 913 €	2 256 923 €	2 232 890 €	2 140 543 €	1 907 342 €	1 641 633 €	1 510 674 €
Dotations de solidarité Etat	426 693 €	443 757 €	404 127 €	363 673 €	588 712 €	470 679 €	579 920 €	631 233 €
Autres dotations et participations	664 945 €	472 734 €	351 612 €	359 507 €	362 151 €	307 297 €	370 838 €	368 540 €
Compensations Etat	179 486 €	577 561 €	561 428 €	549 855 €	545 307 €	639 433 €	530 214 €	540 857 €
Autres produits de gestion	131 646 €	121 264 €	103 459 €	100 439 €	94 705 €	100 270 €	108 980 €	111 819 €
Produits financiers	9 167 €	9 231 €	9 167 €	9 160 €	9 158 €	9 150 €	9 146 €	9 120 €
Recettes exceptionnelles	97 052 €	179 397 €	446 462 €	51 823 €	129 132 €	175 464 €	198 400 €	158 452 €
TOTAL	11 071 438 €	11 769 508 €	12 001 939 €	11 643 632 €	12 001 715 €	11 416 732 €	11 274 056 €	11 363 985 €
EVOLUTION	1,62%	6,31%	1,97%	-2,99%	3,08%	-4,87%	-1,25%	0,80%

Les ressources sont principalement constituées du produit des impôts directs, des attributions de la Métropole et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En 2017, après 2 ans de diminution, les recettes réelles ont recommencé à croître de +0,80%.

Evolution des dépenses entre 2010 et 2017.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général	2 221 659 €	2 537 470 €	2 736 744 €	2 714 902 €	2 854 124 €	2 492 066 €	2 306 830 €	2 439 391 €
Charges de personnel	5 544 247 €	5 778 631 €	5 870 711 €	5 902 763 €	6 238 261 €	6 106 921 €	6 108 214 €	6 342 960 €
Subvention CCAS	446 990 €	463 545 €	515 209 €	507 106 €	480 250 €	570 000 €	505 000 €	503 771 €
Subventions	228 679 €	227 587 €	302 614 €	256 464 €	246 560 €	242 748 €	241 428 €	239 271 €
Autres charges de gestion	159 988 €	178 135 €	152 550 €	155 488 €	145 442 €	138 383 €	149 933 €	159 410 €
Charges d'intérêts	408 763 €	401 805 €	375 361 €	414 525 €	437 146 €	416 236 €	392 924 €	373 928 €
Charges exceptionnelles	31 004 €	75 403 €	16 437 €	13 332 €	20 520 €	150 756 €	97 204 €	10 114 €
TOTAL	9 041 330 €	9 662 576 €	9 969 626 €	9 964 580 €	10 422 303 €	10 117 110 €	9 801 533 €	10 068 845 €
EVOLUTION	3,01%	6,87%	3,18%	-0,05%	4,59%	-2,93%	-3,12%	2,73%

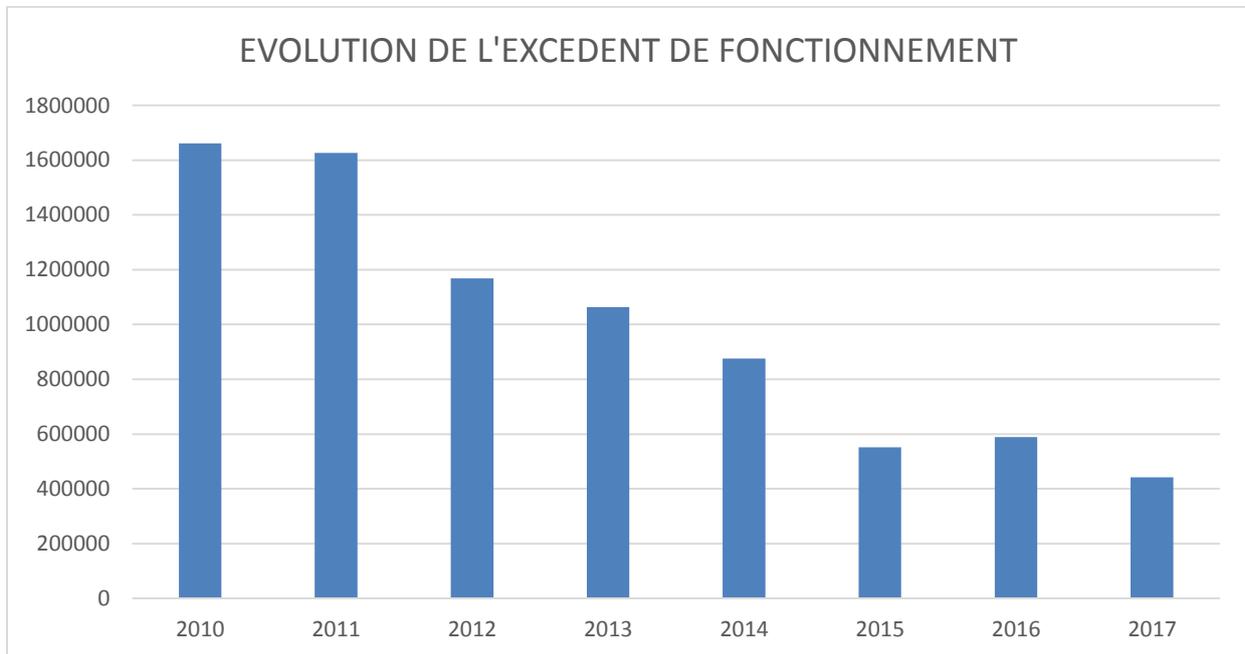
Après 2 années de baisse les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,73%.

A noter que les charges d'intérêts sont en baisse de 4,83% alors que dans le même temps notre endettement a augmenté afin de financer nos investissements.

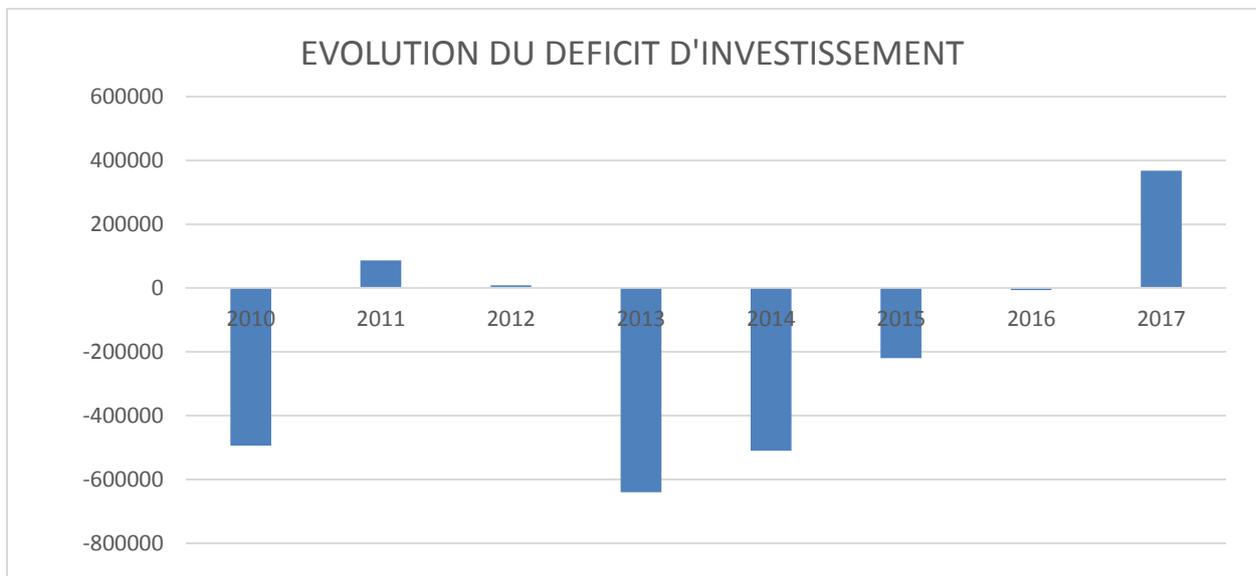
Il nous faut poursuivre et amplifier la maîtrise des dépenses pour les prochaines années afin de continuer à dégager des marges de manœuvre en investissement.

L'évolution des excédents de fonctionnement et du déficit d'investissement sur la période 2010-2017 :

Les excédents de fonctionnement qui permettent de financer les investissements sont en forte baisse sur la période 2009-2015. Sur la période 2015/2017 la baisse est contenue.



Le déficit d'investissement était extrêmement détérioré en 2010, puis de nouveau à partir de 2013 jusqu'à s'élever à **639 000 €**. L'excédent est de **360 000 €** en 2017 mais de **-30 000 €** en prenant en compte le solde des restes à réaliser, soit une section quasiment à l'équilibre.



C) BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU

Ce budget concerne l'immeuble loué par le GRETA. Ce budget devrait s'équilibrer à **82 166 €** en fonctionnement et **77 666 €** en investissement. Ce budget est principalement composé d'écritures d'ordre. Néanmoins **4 500 €** sont prévus en fonctionnement pour les contrôles obligatoires et des réparations et **33 000 €** en investissement pour effectuer des travaux de conservation en bon état du bâtiment. (Fenêtres, organigramme des clés etc..). Ce budget s'autofinance et aucune subvention d'équilibre n'est versée.

D) LES ORIENTATIONS POUR 2019

Le budget devrait s'équilibrer à **11 217 565 €** en fonctionnement et autour de **3 millions d'euros** en investissement.

Le budget est basé sur une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque les dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient de **0,94%** soit **97 621 €** supplémentaires et les recettes réelles de fonctionnement de **1,39%** soit **153 598 €** supplémentaires. En incluant les dépenses et recettes d'ordre, le budget primitif global augmenterait de **1,38%**.

Il sera basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de poursuivre le rétablissement des finances communales. Il est important de rétablir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses, **sans alourdir la pression fiscale**.

Nous allons poursuivre l'effort de rationalisation des dépenses ainsi que les mutualisations avec la Métropole et les autres communes afin de continuer à faire des économies.

Bien que l'environnement financier des collectivités territoriales soit encore difficile, nos ressources recommencent doucement à progresser. **Notre volonté est de ne pas augmenter les impôts des Caudebécaises et Caudebécais pour la cinquième année consécutive de notre mandat et la dixième année consécutive au total, tout en continuant à améliorer la qualité de service rendu au public.**

1) Les recettes de fonctionnement

La Ville privilégie une maîtrise des dépenses plutôt qu'une augmentation des impôts.

Il n'y aura pas, pour la 10ème année consécutive, d'augmentation des impôts votée par la Ville.

Le produit des impôts fonciers devrait s'élever à **2 904 402€** soit une augmentation de **1,79%** reposant uniquement sur la revalorisation nationale des bases imposées ainsi que sur les nouvelles constructions.

Depuis 2018, la revalorisation nationale annuelle des valeurs locatives ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année. Pour 2019 le taux d'inflation sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix entre novembre 2017 et novembre 2018.

Le montant des taxes d'habitation est estimé à **1 447 642 €** soit une augmentation de **1,3%** également sur l'effet des bases. En 2019, l'Etat prendra à sa charge **65%** du montant de la taxe d'habitation pour les ménages les moins aisés.

Les concours de la Métropole sont évalués à **2 707 512 €** et se décomposent comme suit :

- L'attribution de compensation de la Métropole sera en hausse d'environ **11 669 €** pour atteindre **1 963 358 €**.
- La dotation de solidarité communautaire est évaluée à **584 154 €**, en hausse de **46 553 €**.
- Le Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC) est estimé à environ **160 000 €**.

Les taxes sur l'électricité sont évaluées à **175 000 €**, les taxes sur les droits de mutation à **150 000 €** et les taxes sur la publicité extérieure à **23 000 €**.

Le concours financier de l'Etat via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimé à **2 201 000 € (+0,23%)** et se décompose comme suit :

- La Dotation Forfaitaire des Communes sera équivalente à 2018 soit un montant de **1 519 000 €**.
- La Dotation de Solidarité Urbaine est évaluée à **617 000 €**
- La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à **65 000 €**.

L'Etat versera également une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) évaluée à **141 000 €**.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est estimé à **93 000 €**.

Le produit des services est évalué à **540 000 €**.

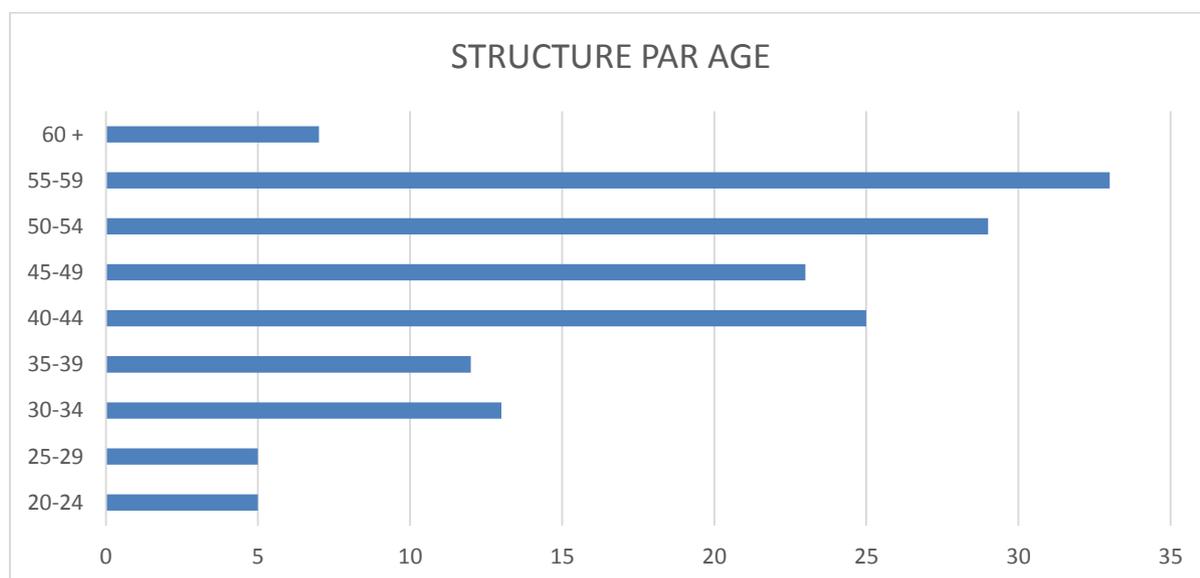
2) Les dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère général devraient s'élever à **2,6 millions d'euros** soit le même volume que 2018. L'objectif étant de continuer à maintenir et, si possible, de diminuer ces charges.

Les efforts de gestion se poursuivront sur ce poste notamment en continuant à rationaliser les dépenses. Nous continuerons à mener des actions de rationalisation, de mutualisation avec d'autres collectivités, de renégociation des contrats et de redéfinition des besoins. Ces actions permettront de faire des économies, tout en offrant de nouveaux services et en améliorant la qualité du service rendu.

Les charges de personnel sont évaluées autour de **6,5 millions d'euros** soit une progression de **1,3%**. Cette augmentation est principalement due au glissement vieillesse technicité.

Structure prévisionnelle de l'effectif sur les emplois permanents en 2019 :



	2019	
	En nombre	EN %
Titulaires	124	81,05%
non titulaires	29	18,95%
TOTAL :	153	100,00%
Contrat emploi avenir	0	
Catégorie A	6	3,92%
Catégorie B	18	11,76%
Catégorie C	129	84,31%
TOTAL :	153	100,00%
Filière administrative	39	25,49%
Filière animation	14	9,15%
Filière culturel	7	4,58%
Filière médico- sociale	9	5,88%
Filière police	4	2,61%
Filière Technique	80	52,29%
TOTAL :	153	100,00%

A l'effectif permanent, il convient également de rajouter une trentaine d'animateurs vacataires et 2 contrats aidés. L'effectif devrait rester stable sur l'année 2019.

La structure des dépenses de personnel de l'effectif permanent s'établit comme suit :

	BP 2019
Traitement indiciaire	3 618 089 €
NBI	27 152 €
Régime indemnitaire	467 753 €
Autres indemnités	301 011 €
Heures supplémentaires	30 000 €
TOTAL :	4 444 005 €

L'évolution du traitement indiciaire est liée à la carrière de l'agent avec les avancements d'échelons et de grades.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est appliqué progressivement sur les différents cadres d'emploi.

Le temps de travail est basé sur 1607 heures sur l'année respectant pleinement le cadre légal. Ce temps de travail peut être minoré en fonction des jours fériés de l'année, et des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté des agents. Les agents disposent de congés payés, des ARTT et de jours de fractionnement.

La collectivité prévoit également un budget d'environ **3 000 €** pour participer aux contrats de prévoyance des agents qui en souscrivent.

Concernant les avantages en nature, la collectivité a déjà délibéré sur l'attribution des logements de fonction ainsi que sur l'attribution des véhicules. Il n'est pas prévu d'étendre ces avantages en nature. Actuellement, 2 cadres disposent d'un véhicule et 2 agents sont logés pour nécessité absolue de service.

Concernant les autres charges de gestion courante, la Ville maintiendra son soutien aux associations et aux clubs sportifs pour un budget de **223 000 €**.

La subvention versée au CCAS s'établira aux alentours de **633 000 €** afin de soutenir les familles les plus en difficultés, maintenir les actions et l'aide à destination des personnes âgées et à la petite enfance.

3) Les Dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement (correspondant à l'investissement hors opérations d'ordre et financières) s'élèveront pour 2019 à environ **2 millions d'euros** et se décomposeront principalement comme suit :

- Réhabilitation de la friche des Tissages de Gravigny. Cette opération s'étendra sur 2019 et 2020 en engagement pluriannuel. Cette opération bénéficiera du

soutien financier de la Métropole, de l'Etablissement public Foncier de Normandie et de la Région.

- Création de locaux de rangement pour la salle culturelle André Bourvil et d'un parking dans le cadre de l'aménagement de la place Suchetet et des équipements sportifs.
- Poursuite de nombreux travaux d'aménagement et de sécurité dans les écoles.
- Remplacement d'appareils d'éclairage suite aux actions de développement durable.
- Poursuite des aménagements dans le cimetière.
- Remplacement de véhicules municipaux.
- Modernisation des services municipaux (logiciels, mobilier, informatique).

4) Les recettes d'investissements.

Les recettes d'investissement seront constituées par le FCTVA (**220 000 €**), l'affectation du résultat qui interviendra lors du budget supplémentaire 2019, les amortissements (**720 000 €**), les cessions immobilières (**225 000 €**).

Nous déposerons également des demandes de subvention d'un montant estimé à **111 000 €** auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Métropole.

5) L'endettement.

La structure de l'endettement :

RATIO DE DESENDETTEMENT					
	2015	2016	2017	2018 PREVISION	2019 PREVISION
DETTE AU 1ER JANVIER	9 704 759 €	9 895 153 €	10 988 598 €	11 818 598 €	12 138 253 €
EMPRUNT DE L'ANNEE	1 000 000 €	2 420 720 €	1 700 000 €	1 278 000 €	1 300 000 €
REMBOURSEMENT DE L'ANNEE	809 606 €	1 327 275 €	869 640 €	958 345 €	1 018 000 €
DETTE AU 31 DECEMBRE	9 895 153 €	10 988 598 €	11 818 958 €	12 138 253 €	12 420 253 €
CAF	1 196 000 €	1 303 000 €	1 137 000 €	1 112 000 €	1 082 000 €
RATIO DESENDETTEMENT EN ANNEES	8,69	8,43	10,39	10,92	11,48
EPARGNE BRUT	1 195 843 €	1 303 222 €	1 137 000 €	1 112 000 €	1 082 000 €
EPARGNE NET	386 237 €	445 946 €	267 000 €	232 000 €	65 000 €

Le besoin de financement après l'affectation des résultats 2018 est estimé à **1 300 000 €**. L'accroissement de l'endettement serait d'environ **270 000 €**.

Malgré une augmentation du ratio de désendettement, le moment est toujours propice pour emprunter car les taux d'intérêts resteront historiquement très bas pour pouvoir financer nos investissements indispensables. Cependant il est nécessaire, après 3 ans de politique d'investissement volontariste, de modérer les investissements.

Concernant la nature de l'endettement, nous avons un endettement parfaitement sain puisque, selon la charte de bonne conduite, 95,26% de notre dette est classé en « A1 » et 4,74% en « B1 » sur une échelle allant jusqu'à « F6 », soit les meilleurs notations possibles. 95% de notre dette est à taux fixe.

Le budget 2019 s'inscrit une fois encore dans le maintien et le renforcement des services publics. En effet, les budgets alloués seront maintenus pour l'éducation, la jeunesse, la politique culturelle, et renforcés dans le secteur de l'environnement et la propreté urbaine.

Concernant la politique d'investissement, les grands projets voient le jour et se poursuivront en 2020 : construction de la maison médicale, développement de l'îlot Jules Ferry, réhabilitation de la friche des Tissages de Gragny. Nous agissons au quotidien pour transformer la Ville, renforcer toujours plus son attractivité et pour améliorer le bien-être des habitants.